COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

Saison 2026-2027
Procès-verbal n°7

En configuration DISCIPLINAIRE
Réunion télématique du 9 novembre 2026

Participent : MM. Richard BRIE, Gérard LECOMTE et Jean-Michel ROMANO.

DOSSIER A EXAMINER

Match n° 56506175 joué le 18/10/2026
Seniors. Départemental 2. Groupe D
ES Livarotaise 2 / Dozule FC 1

Appel du club ES Livarotaise
contestant la décision rendue le 22 octobre 2026 par la Commission départementale de discipline infligeant au joueur TOUBOULIC Mathys, licence n° 2546695253 une suspension de cinq matchs, assortie des frais de dossier disciplinaire d'un montant de 50€.

La Commission d'Appel a convoqué le joueur appelant, les représentants des équipes et l'arbitre pour le 12 novembre 2026. Vu le nombre d'indisponibilités, il serait inopportun de maintenir les auditions à cette date. Il est donc décidé de sursoir à l'étude de ce dossier et de convoquer ultérieurement les parties.

Pour l'ensemble de ces motifs, la Commission d'appel

- **reporte l'étude de ce dossier à une date non encore définie,**
- **dans l'intérêt du joueur appelant, décide de suspendre l'exécution de la sanction du joueur TOUBOULIC Mathys, licence n° 2546695253 à la date du 9 novembre 2026 avec effet immédiat et ce jusqu'à la date de la nouvelle audition.**

Droits de recours

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football de Normandie dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de séance
Gérard LECOMTE

Le Secrétaire
Richard BRIE